

Rousset, le 10 février 2021

И٥	Dossier	i	0000000021255003	3
Vo	tre assui	e	eur :	

Madame, Monsieur,

Nous avons été mandatés par votre assureur pour intervenir dans la gestion de votre sinistre survenu le 02/01/2021 sur du matériel électrodomestique.

Après examen des documents que vous avez transmis, nous vous informons des conclusions que nous adressons à votre assureur :

Après analyse de votre dossier, la prise en charge de la réparation ou du remplacement ne peut s'effectuer sur votre appareil pour la raison suivante : Selon le devis établi par votre réparateur, seule la carte mère est endommagée. Un dommage électrique aurait endommagé les composant(s) électronique(s) qui se trouve(nt) en amont de cette pièce. En conclusion, il ne peut s'agir que d'une panne.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur nos conclusions techniques, vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, au 04 88 78 89 36.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Société Française de Garantie